

# COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 29 JUIN 2009

## Conseillers présents :

Mesdames et Messieurs BADOZ Robert, BAZIN Nicolas, BENOIT Michel, COLIN Pascal, DILLSCHNEIDER Jean-Paul, DONEY Martine, GAILLARD Simon, GULLAUD Claude, MARTIN François, NOIROT Michel, VAGNE Jean-Pierre

## Conseillers excusés:

Monsieur MAIROT René, donne procuration à Mr DILLSCHNEIDER

Monsieur FAIVRE Michel, donne procuration à Mr BADOZ

Madame THOUVENOT Yveline, donne procuration à Mme DONEY

Madame MARTIN Valérie, non représentée

## Secrétaire de séance : Nicolas BAZIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil précédent.

### **1. Urbanisme**

- Déclarations préalables de travaux
  - POIMBOEUF Noël, 10 le Croc : renouvellement des tuiles du toit.
  - DROMARD Dominique, 19 rue de la fontaine : peinture de la façade de la maison en couleur coquille d'œuf.
  - POURCELOT Christophe, 38 route du fort : pose de 12 panneaux photovoltaïques sur le toit.
  - GIRARDOT Marc, 5 chemin des Mercureaux : protection d'une piscine par un abri d'une hauteur de 1m80
  - DA SILVA José, 11 impasse Prays : construction d'un abri de jardin d'une surface de 19.6m<sup>2</sup>.
  - SIFAL : transformation du logement de l'école en une salle de classe.

Avis favorable du conseil pour tous ces dossiers.

- Motte Féodale

Lors de la réunion du vendredi 26 juin de la commission « Urbanisme », il a été suggéré de modifier le système de protection des 500 mètres autour de la Motte Féodale qui est contraignant pour les travaux d'urbanisme. Mr NOIROT va se renseigner auprès de l'architecte des bâtiments de France sur la faisabilité.

De plus, Michel NOIROT suggère l'idée d'une mise en valeur du site, avec par exemple des fouilles sur site. Monsieur le Maire rappelle qu'une telle initiative avait été suggérée lors d'un précédent mandat, puis abandonnée.

### **2. Enquête publique pour modification du POS**

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique est en cours concernant la modification du Plan d'Occupation des Sols et présente ces dernières sur plans.

Les documents sont consultables en mairie, un commissaire fera deux permanences en mairie qui seront annoncées dans la presse.

### **3. Inauguration de l'espace de la salle multifonctionnelle**

Les travaux d'aménagement des alentours de la salle multifonctionnelle sont pratiquement terminés. Jean-Paul DILLSCHNEIDER propose deux dates pour l'inauguration de cet espace ainsi que de l'atelier communal suivant la disponibilité des invités : samedi 26 septembre ou samedi 3 octobre, à 10H30.

Claude GULLAUD se charge de demander des devis auprès de traiteurs.

### **4. Comptes des FRANCAS**

Martine DONEY présente le Compte d'exploitation 2008 (CE) et le Compte Prévisionnel 2009 (CP) des FRANCAS.

A la clôture du CE 2008, 42 301.04 euros restent à la charge des communes du SIFAL (Fontain, Arguel, La Vèze).

Concernant le CP 2009, sur un total de 121 910 euros, 42 111 euros sont prévus comme participations des communes, ainsi que 12 851 euros pour la valorisation des locaux. Une situation budgétaire au 30 juin a été demandée aux FRANCAS.

Martine DONEY fait cependant part d'un problème de communication des FRANCAS sur les activités proposées. Les thèmes et les programmes sont souvent présentés trop tard, les familles ayant déjà pris leurs dispositions pour faire garder leurs enfants. Néanmoins, parents et enfants apprécient grandement ces activités.

**DELIBERATION : validation du CE 2008**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Compte d'Exploitation 2008 des FRANCAS.

**DELIBERATION : validation du CP 2009**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Compte Prévisionnel 2009 des FRANCAS.

### **5. Gestion du personnel communal**

- Frédéric GROSLAMBERT est maintenant directement employé par la commune depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009.
- Pascale ESPUCHE s'est vue proposé un temps plein par la mairie de Saône, et quitte donc la mairie de Fontain vers le mois d' octobre 2009.
- Nicole GUILLAUME part en retraite le 1<sup>er</sup> juillet 2010.
- Maud CHAMPLON a réussi le concours d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe.
- La mairie embauche Laurent TIROLE pour cinq semaines cet été pour pallier au surcroît de travail des agents d'entretien durant l'été et aux absences pour congés.

### **6. Délibérations**

**Objet : subvention pour éclairage du terrain de sable**

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de 15 000 euros pour l'éclairage du terrain de sable auprès de la Fédération Française de Football.

**Objet : participation au FAAD et FSL**

Le Fond d'Aides aux Accédants en Difficulté (FAAD) et le Fond de solidarité pour le logement (FSL) sont gérés par le Conseil Général et financés sur une participation volontaire des communes du département.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal accorde les sommes de 495.93 euros pour le FSL et 243.90 euros pour le FAAD.

**Objet : renouvellement du contrat Enfance – Jeunesse**

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le renouvellement pour 2 ans de la convention entre les communes du SIFAL et la CAF. Cette convention permet le subventionnement par la CAF du centre de loisirs géré par les FRANCAS.

**Objet : consultation pour travaux de voirie**

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à lancer la consultation pour les travaux de voirie suivants :

Revêtement Enrobé : Impasse Terre Noire (200m) – Chemin des Mercureaux (400m) - Chemin de Vaucloux (450m).

Revêtement émulsions bi - couche : Chemin du Liège (750m) – Chemin du Bas de la Forêt (1150m) – Chemin du Bigaudey (600m) – Chemin des Rochets (290m).

**Objet : remboursement de frais**

Le conseil municipal vote à l'unanimité les remboursements de frais suivants :

- 50.02 euros à Claude GULLAUD pour l'achat de fournitures pour le pot des nouveaux arrivants du 6 juin 2009.
- 15 euros à Maud CHAMPLON pour l'achat de fournitures d'affichage pour le vide-grenier.

**Objet : remboursement de la part de GROUPAMA**

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les remboursements de Groupama suivants :

- 3109 euros suite au vol de la camionnette de la commune.
- 928,10 euros pour le remplacement du lampadaire endommagé au rond-point à l'entrée du village en accord avec le devis de la société Ballanche

**Objet : décision modificative**

Après exposé et délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative au budget principal 2009 suivante :

		DEPENSES		RECETTES	
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
D022	Dépenses imprévues fonctionnement	150.00 euros			
D673	Titres annulés		150.00 euros		
	TOTAL	150.00 euros	150.00 euros	0 euros	0 euros

**Objet : convention entre la CAGB et la commune**

La tenue à jour du fichier informatisé pour la redevance des ordures ménagères est effectuée par la secrétaire de mairie et est rétribuée par la CAGB, qui a la compétence sur les ordures ménagères au niveau de l'agglomération, à raison de 0.5 euros par habitant et par an.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention de prestation de service entre la CAGB et la commune.

## **7. Questions diverses**

Mr CONTOZ vient le jeudi 2 juillet 2009 à 10 heures pour proposer un projet concernant les deux parcelles communales de la Combe Bourgogne.

Une réunion de travail avec la société BEJ est prévue le 3 juillet à 10 heures pour l'étude sur la traversée du village.

Du 20 juillet au 7 août 2009, le secrétariat de la mairie sera ouvert les mardis et vendredis de 14h à 17h.

Mr le Maire fait un compte-rendu de la réunion avec le cabinet d'études missionné par la CAGB pour le classement des collines du Grand Besançon. Au lieu du classement initial prévu, l'Agglomération propose une étude en vue de classer cette zone ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), dont la gestion ultérieure paraît plus simple pour les collectivités.

Martine DONEY informe le conseil du souhait d'assistantes maternelles de se regrouper dans un même bâtiment. Ceci est réalisé dans certaines régions de France, mais pas encore possible en Franche-Comté.

La commission « Communication » prie Mr GROS Daniel de l'excuser pour la modification de son article dans la dernière gazette.

Claude GULLAUD va demander un devis pour un débroussaillage Côte de Ruroie pour un but prévention incendie.

Jean-Paul DILLSCHNIEDER fait part au conseil d'un courrier de Madame VALLA à propos de préjudices subits de la part de la société EDF.

Simon GAILLARD rapporte un problème électrique survenu au groupe scolaire suite à l'orage du vendredi 26 juin. Le nécessaire sera fait.

Claude GULLAUD fait un compte-rendu du vide grenier du 14 juin. Il y a eu 79 exposants. Un sondage sur le lieu futur a été effectué auprès de ceux-ci, le résultat est mitigé entre la place de l'Eglise et les abords de la salle multifonctionnelle.

Le conseil tient à remercier Maud CHAMPLON pour le travail fourni pour la bonne tenue de cet évènement.

L'assemblée générale de l'US Fontain remercie la commune pour la mise à disposition de la salle fonctionnelle pour le nouvel an, la subvention versée suite à la fête du village de 2008, et la tonte du terrain de football.

Simon GAILLARD fait part du projet de réfection du terrain de football au niveau des buts par la pose de plaques de gazon pour combler les trous.

Nicolas BAZIN annonce que Monsieur SPONY propose d'ouvrir au public le fort de Fontain lors des journées du patrimoine au mois de septembre, avec l'aide de l'Association de valorisation des forts du Grand Besançon. A ce propos, Jean-Paul DILLSCHNIEDER va se rendre sur place suite à un courrier de Mr SPONY indiquant que les travaux effectués récemment par la commune rendent difficile l'accès au fort.

La séance est levée à 23 h 45.

Prochain conseil : lundi 17 août à 20 h 30.

*Vu par nous, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Maire de FONTAIN, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales.*

*A Fontain, le 6 Juillet 2009*